Suite à la réinstallation décrite dans le constat d'huissier du 5 juin 2023, j'ai été ensuite obligé de déplacer le tuyau d'aspiration depuis le bord vers le milieu du ruisseau le 23 Août 2023, car la zone initiale d'aspiration était complètement à sec, le lit du ruisseau s'étant réduit depuis Juin.

Le 29 Août 2023 Monsieur V. jugeait utile de diviser le ruisseau en deux parties à l'aide d'un fil et de sortir mon tuyau d'aspiration du ruisseau...J'eninformais alors le Maire ... aucune réponse....

Ci-dessus l'affiche mise par Monsieur V. au dessus de la cascade sur son terrain au moment de la délimitation...

Le 7 Septembre nous réalisons donc avec un ami une "piscine de captage" sur le côté opposé à la parcelle de Monsieur V. (c'est à dire sur la parcelle C 1648, parcelle sans

propriétaire depuis 1976)

Grâce à ce petit aménagement, le 7 Septembre, je réussis à remplir ma citerne en restant sur le côté droit du ruisseau (parcelle C 1648) - le tuyau d'aspiration étant alors remis au même endroit que sur le constat d''huissier du 5 juin 2023.

4 jours plus tard, le 11 Septembre, je constate sur place que la piscine a été détruite manuellement et que mon tuyau est de nouveau à sec...absence d'orages depuis des semaines...l'acte de vandalisme est évident...

Ce même jour, 11 Septembre, en fin de journée, je reconstitue de nouveau la piscine de captage telle que réalisée le 7 Septembre. Le tuyau d'aspiration est de nouveau en eau en quelques minutes. Je demande au conseil municipal réuni le soir même de faire quelque chose... Je dépose une première main courante en gendarmerie le 12 Septembre...

Le 17 Septembre, je constate la présence d'air dans mes tuyaux, je me rends sur les lieux et je constate que la piscine de captage a de nouveau été dégradée manuellement, le tuyau se retrouvant donc de nouveau à sec....encore une fois la dégradation est clairement volontaire, les pierres ont disparu... Je dépose une deuxième main courante en gendarmerie le 18 Septembre... J'envoie plusieurs courriers pour
demander de l'aide...les plants sous serre ne pourront survivre longtemps sans eau...